

Régime parlementaire dualiste

Par **lhanecart**, le **05/11/2014** à **16:01**

Bonjour,

Je dois traiter comme sujet de dissertation : le régime parlementaire dualiste.

Cela fait plusieurs jours que je recherche un plan et une problématique mais je n'y parviens absolument pas. Je n'arrive pas à déterminer l'intérêt de mon sujet qui me permettrait de trouver une problématique et ainsi faire mon plan.

J'ai énormément de contenu comme par exemple la référence à la charte de 1830 et à l'émergence de l'orléanisme. Mais je n'arrive pas à ordonner mes connaissances..

Quelqu'un serait-il en mesure de m'éclairer?

Je vous remercie d'avance !! [smile4]

Par **gregor2**, le **05/11/2014** à **21:43**

Bonsoir, on peut essayer.

Autant je connais la constitution de la cinquième République autant j'ai oublié l'histoire constitutionnelle ...

Mettons nous d'accord sur un point : le dualisme entendu comme modalité du parlementarisme est le fait pour l'exécutif d'être responsable à la fois devant le Parlement et devant le chef de l'État.

(a ne pas confondre avec dualisme et monisme d'un point de vue du droit international).

Les "constitutions" dualistes sont les chartes de 1830 et 1848 ? J'ai un peu oublié ... (une recherche devrait être rapide, au pire je vous invite même à consulter les différentes constitutions).

Toujours est-il qu'aujourd'hui et depuis longtemps nous somme dans un régime parlementaire moniste. Pourtant ... Combien de fois le Parlement a-t-il révoqué l'exécutif ? (une fois - à vérifier) - et combien de fois le président a-t-il demandé la démission du gouvernement ? Beaucoup, alors que ce n'est pas prévu par les textes.

Comme problématique je peux proposer "le dualisme a-t-il vraiment disparu" avec en I l'histoire constitutionnelle et en II la pratique qui retourne a une forme de dualisme

non prévu.

le problème est que ça nous fait venir jusqu'à la cinquième république et peut être que votre cours s'arrête à la quatrième ...

Dans ce cas une problématique plus bateau pourrait être "pourquoi abandonner le dualisme".

Ce ne sont que des pistes ;)

Par **Quelqu un**, le **06/11/2014 à 18:29**

Je vais entièrement dans le sens de mon VDD (il a raison),

n'hésite pas à ajouter des exemples, telles que la démission de Jean-Marc Ayrault, qui est en réalité une révocation camouflée de la part du chef de l'Etat.

C'est en théorie contraire à la constitution, mais c'est une coutume contra legem, que de Gaulle a utilisé en premier, se justifiant par la célèbre phrase : "une constitution c'est un esprit, des institutions, et une pratique".

Par **gregor2**, le **06/11/2014 à 19:19**

VDD, vendeur de drogue ? (bon ok je sors)